directive CE/1907/2006



HAFTVORLACK weiss

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : Haftemail Seidenmatt Mix, Base LA3

Utilisation de la

substance/du mélange : Vernis de recouvrement à 1 composant à base de

résine alkyde

Producteur/fournisseur : Akzo Nobel Coatings AG

Industriestrasse 17a CH-6203 Sempach Station

 Téléphone
 : +41 (0)41 469 67 00

 Téléfax
 +41 (0)41 469 67 01

 Adresse e-mail
 : www.akzonobel.com

msds.info.ch@akzonobel.com

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich

Téléphone +41 (0)44 251 51 51 ou 145

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)

R10: Inflammable.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT RE 1 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





ne Dang

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflam-

mation. Ne pas fumer.

directive CE/1907/2006

Haftvorlack weiss

Date de révision 27.04.2015

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/

brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Date d'impression 27.04.2015

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Mention d'avertissement : Peut produire une réaction allergique.

Composants sensibilisants : 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime

Peut déclencher une réaction allergique.

SECTION3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du mélange

Apprêt monocomposant à base de résine alkyde

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	64742-82-	Xn, N R10; R51/53; R65; R66; R67	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336 STOT RE 1 H372 Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 2 H411	>= 15,00 - < 20,00
alcanes en C9-12, iso-	90622-57- 4	Xn R65 ; R66; R53	Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 3 H413	>= 1,00 - < 10,00
xylène	1330-20-7	Xn R10; R20/21; R38	Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4 H332 Acute Tox. 4 H312 Skin Irrit. 2 H315	>= 1,00 - < 10,00

directive CE/1907/2006

Haftvorlack weiss

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Xn, N R10; R20; R36/37/38; R51/53	Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4 H332 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Aquatic Chronic 2 H411	>= 0,10 - < 1,00
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	96-29-7	Xn R21 ; R40; R41; R43	Acute Tox. 4 H312 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Carc. 2 H351	>= 0,10 - < 1,00
naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	64742-48- 9	Xn R65 ; R66; R67; R10	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336 Asp. Tox. 1 H304	>= 0,10 - < 1,00

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

directive CE/1907/2006

HHaftvorlack weiss

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche

Moyen d'extinction à ne pas : Jet d'eau à grand débit utiliser pour des raisons de

sécurité

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

feu.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement

: En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger Équipement de protection individuel, voir section 8.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie

et l'explosion

Éviter la formation d'aérosols.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne

pas fumer.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Classe de stockage

(Allemagne) Autres données : Liquides inflammables

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

directive CE/1907/2006

Haftvorlack weiss

Date de révision 27.04.2015

Date d'impression 27.04.2015

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

NoCAS	Nom Chimique	Paramètres de	Type:	Mise à	Base
		contrôle		jour	
1330-20-7	xylène	435 mg/m3	TWA	2015	SUVA
		870 mg/m3	STEL	2015	SUVA
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	100 mg/m3	TWA	2015	SUVA
		200 mg/m3	STEL	2015	SUVA
64742-48-9	naphta lourd (pétrole),	300 mg/m3	TWA	2015	SUVA
	hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	600 mg/m3	STEL	2015	SUVA
1330-20-7	xylène	221 mg/m3	VME	2007	INRS (FR)
		442 mg/m3	VLE	2007	INRS (FR)
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	125 mg/m3	VME	1999	INRS (FR)
90622-57-4	alcanes en C9-12, iso-				
1330-20-7	xylène	440 mg/m3	MAK	01 2006	TRGS 900
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	100 mg/m3	MAK	01 2006	TRGS 900
96-29-7	2-butanone-oxime;				
	éthylméthylcétoxime				
1330-20-7	xylène	221 mg/m3	VLA-ED	2003	VLA (ES)
		442 mg/m3	VLA-EC	2003	VLA (ES)
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	100 mg/m3	VLA-ED	2003	VLA (ES)
1330-20-7 xy	xylène	221 mg/m3	TWA	2000	OEL (IT)
		442 mg/m3	STEL	2000	OEL (IT)
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	100 mg/m3	TWA	2000	OEL (IT)
		100 mg/m3	TWA	2000	OEL (IT)
1330-20-7	xylène	220 mg/m3	TWA	2003	EH40 OES
		441 mg/m3	STEL	2003	EH40 OES
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	125 mg/m3	TWA	2000	EH40 OES

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un

filtre homologué.

Protection des mains : Gants résistants aux solvants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard

EN 374 qui en dérive.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pureLunettes

de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du :

corps

vêtements étanches. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance

dangereuse au poste de travail.

directive CE/1907/2006

Haftvorlack weiss

Date de révision 27.04.2015

Date d'impression 27.04.2015

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : fluide Couleur : blanc Odeur : de solvant

Données de sécurité

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C à 1.013 hPa

Point d'éclair : Env.34 °C

Pression de vapeur : < 1.000 hPa à 50 °C

Densité : Env.1,45 g/cm3 à 23 °C

Hydrosolubilité : Note: Non miscible

Viscosité, dynamique : 2.000 - 3.000 mPa.s à 23 °C

Viscosité : > 80 s à 20 °C - 6 mm - ISO 2431

Viscosité : > 30 s à 20 °C - 3 mm - ISO 2431

Contrôle de séparation des

solvants : < 3 % (v)20 ℃

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm2/sà 40 °C

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.

Incompatible avec des acides forts et des bases.

Décomposition thermique : Note: Des produits de décomposition dangereux se formenten

cas de feu.

Réactions dangereuses :Note: Stable dans les conditions recommandées destockage. Pas

de décomposition en utilisation conforme.

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

directive CE/1907/2006

Haftvorlack weiss

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par

inhalation

: Estimation de la toxicité aiguë

Dose: > 20 mg/l. 4 h

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë

Dose: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

: Estimation de la toxicité aiguë xylène

Dose: 1.100 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

2-butanone-oxime;

éthylméthylcétoxime

: Estimation de la toxicité aiguë

Dose: 1.100 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

: Remarques:Selon les critères de classification de l'Union Irritation de la peau

Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un

irritant de la peau.

Irritation des yeux : Remarques: Selon les critères de classification de l'Union

Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un

irritant des yeux.

Sensibilisation : Remarques: Donnée non disponible

Information supplémentaire : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME

peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

Elimination physico-chimique

Bioaccumulation

Effets écotoxicologiques

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique

supplémentaires

: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner deseffets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

7/10

directive CE/1907/2006

Haftvorlack weiss

Date de révision 27.04.2015 Date d'impression 27.04.2015

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : - Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé.Ne pas réutiliser des récipients vides.

- Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code d'élimination des

déchets

: 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

UN Numéro : 1263

Description des : PEINTURES

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes ADR/RID : 3
Code de restriction en : (D/E)

tunnels

IATA

UN Numéro : 1263

Description des : PAINT

marchandises Classe: 3

Groupe d'emballage : III Étiquettes ADR/RID : 3

Instructions de conditionne- : 366

ment (avion cargo)

Instructions de condition- : 355

nement (avion de ligne)

Instructions de condition- : Y344

nement (avion de ligne)

IMDG

No. de la substance : UN 1263

Description des PEINTURE

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes ADR/RID : 3
No EMS Numéro : F-E,S-E

Polluant marin: oui (Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy; Low

boiling point hydrogen treated naphtha)

8/10

directive CE/1907/2006

Haftvorlack weiss

Date de révision 27.04.2015

Date d'impression 27.04.2015

ADR: Pour des emballages < 450 litres et en application du paragraphe 2.2.3.1.5 ces matières ne sont pas de la classe 3

Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 30 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRESLégislation nationale

Classification de risque selon le BetrSichV

(Allemange)

: Point d'éclair 21 ℃ à 55 ℃, à 15 ℃ non miscibl e dans l'eau

Liquides inflammables particulièrement dangereux

Réglementation relative aux : 12.BIMSCHV dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations

Classées)

Mise à jour: 2000

Numéro: 6, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg

Réglementation relative aux : 12.BIMSCHV dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation

Classées)

relative aux Installations

Classe de contamination de : WGK 2 pollue l'eau

l'eau (Allemagne)

Mise à jour: 2000

Numéro: 13, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg

Données COV: La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV): 28,37%

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du

24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

contenu en COV sans l'eau : 29,34 %

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du

24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements

utilisés sur les surfaces en bois : 29,34 %

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Phrase(s) R Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R21 Nocif par contact avec la peau.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

directive CE/1907/2006

Haftvorlack weiss

Date de révision 27.04.2015

Date d'impression 27.04.2015

- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.:

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.

Head Office

Akzo Nobel Decorative Coatings B.V, Rijksstraatweg 31, 2171 AJ Sassenheim, the Netherlands